

RÈGLEMENT INTÉRIEUR MÉDIATHÈQUE DE SAINT-GENIS-LAVAL

Conditions générales

Article 1 – Conditions générales

- La médiathèque de Saint-Genis-Laval est un établissement public qui propose à la population des collections et des services variés.
- « Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance » (article 5 de la Loi Robert relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique).
- L'accès à la médiathèque et la consultation sur place des documents sont libres, gratuits et ouverts à tous. L'inscription est nécessaire pour emprunter des documents. Les conditions d'abonnement sont prévues à l'article 6.
- L'accès à la médiathèque grâce au service Open⁺ permet d'y accéder en toute autonomie à des horaires spécifiques et nécessite l'acceptation préalable des conditions d'utilisation de la convention dédiée, ci annexée.

Article 2 - Le personnel

- Le personnel qualifié des médiathèques est à la disposition de la population pour accueillir, conseiller, orienter afin de faciliter l'accès de tous aux ressources physiques et dématérialisées.
- Le personnel doit être respecté et toutes incivilités ou violences verbales ou physiques seront sanctionnées.

Article 3 - Le vivre ensemble

- La médiathèque est un lieu de vie collective où le bien-être de tous doit être respecté de même que le personnel, les usagers, les collections et les locaux.
- Le silence n'est pas demandé mais l'usage partagé des lieux nécessite un effort de tous, y compris dans l'utilisation du téléphone portable qui doit rester discrète et respectueuse des autres usagers.
- Les accueils de groupe sont soumis à une prise de rendez-vous préalable.
- La médiathèque décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels. Elle tient à disposition les objets trouvés.
- L'affichage et le dépôt des tracts sont soumis à autorisation des professionnels de l'établissement. La propagande religieuse, syndicale, politique est interdite, ainsi que les publicités commerciales.
- La médiathèque n'est pas tenue d'accepter des dons.
- Les vélos et les trottinettes doivent être laissés à l'extérieur du bâtiment. Skateboard, ballons.... peuvent être entreposés dans l'espace poussette de la médiathèque mais ne font l'objet d'aucune surveillance de la part du personnel.
- Les animaux sont interdits à l'intérieur du bâtiment, sauf les chiens guide ou les chiens d'assistance.
- La nourriture et les boissons sont interdites dans l'enceinte de la médiathèque, à l'exception des boissons se trouvant dans un contenant fermé (gourde ou thermos).
- Les mineurs, seuls ou en groupes, sont sous la seule responsabilité des parents ou représentants légaux. Ils doivent se conformer au présent règlement.
- L'accès est interdit à toute personne qui, par son comportement ou sa tenue (manque d'hygiène, ivresse, incorrection, bruit excessif, violence physique ou verbale,...) entraîne une gêne pour le public ou le service.

Article 4 – Respect des règles

- Tout usager qui ne se conforme pas à ce règlement et, le cas échéant, à la convention Open+, et/ou dont le comportement perturbe le bon fonctionnement de la médiathèque peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive, y compris si nécessaire par le recours à la force publique.
- En cas de perte ou de détérioration d'un document, il doit être remplacé par le même document ou remboursé.
- Les parents ou les représentants légaux sont responsables des documents empruntés ou consultés par leur(s) enfant(s). Ils sont responsables du respect du présent règlement par leur(s) enfant(s).
- Tout usager du service s'engage à respecter le règlement, la charte numérique ainsi que, le cas échéant, la convention Open+.

Article 5 - Propriété intellectuelle

- Les droits de copie, de représentation, de diffusion, et plus généralement d'usage des documents de la médiathèque sont régulés par le code de la propriété intellectuelle.

Modalités d'inscription et d'utilisation

Article 6 –Conditions d'abonnements

- La gratuité a été fixée par décision du conseil municipal du 03 octobre 2024.
- L'inscription est individuelle et valable un an (de date à date).
- Elle permet l'emprunt des documents.
- Lors de l'inscription, il est demandé de manière obligatoire aux abonnés les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance et adresse postale. Pour justifier la véracité de ces informations, l'abonné doit présenter une pièce d'identité.
- Pour les mineurs, les pièces d'identité de l'enfant et/ou du parent sont demandées et une autorisation parentale doit être complétée. Sont également demandés, sans obligation, une adresse mail et un numéro de téléphone.
- Lors de l'inscription, il est également demandé à l'abonné s'il autorise la Médiathèque à communiquer des messages à caractère simplement informatifs par mail. Il peut à tout moment demander à être abonné, ou au contraire, à se désabonner de cette liste de diffusion, par simple notification par mail, par téléphone ou sur place.
- Pour s'inscrire au service Open+, l'utilisateur doit préalablement accepter et signer la convention dédiée, annexée au présent règlement, conformément aux conditions d'inscription qui y sont mentionnées.
- En cas de perte, une nouvelle carte délivrée est facturée.
- Tout changement de situation devra être signalé dans les meilleurs délais.

Article 7 – Les tarifs afférents au fonctionnement

Abonnements	Pour tous	Gratuité
Tarifs photocopies/ impressions	A4 noir et blanc	0,20 €
	A4 couleurs	0,40 €
	A3 noir et blanc	0,40 €
	A3 couleur	0,80 €
Dédommagement pour perte ou dé- gradation	Livres, livres audio, jeux vidéos, CD	Tarif éditeur
	forfait DVD	30 €
	liseuse	150 €
produits signatures	Carte perdue	2 €
	Sac B612	2 €
	verre B612	2 €

Article 8 - Conditions de prêts/retours

- Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur. Dans le cas des mineurs, les représentants légaux en sont responsables.
- Le prêt est un droit particulier des adhérents. Aucun prêt ne pourra donc être consenti sans carte.
- Les documents « adultes » doivent être empruntés sur une carte « adulte ».
- La durée du prêt est de 3 semaines avec un maximum de 15 documents par carte.
- Vos emprunts sont sous votre responsabilité, veuillez vous assurer de l'état des documents et signaler tout problème rencontré.
- Certains documents (Best sellers, liseuses, jeux vidéos) ont des conditions particulières de prêt.
- Tous les documents sont prolongeables 1 fois pour une durée de 3 semaines sauf les documents réservés.
- Les abonnés peuvent réserver jusqu'à 6 documents par carte. Ils sont prévenus de la disponibilité par courriel, SMS, ou par téléphone.
- Les documents réservés doivent être retirés dans un délai de 15 jours après l'avis de mise à disposition.
- Vous pouvez suivre l'état de vos réservations sur votre compte lecteur.

Article 9 - Conditions particulières de prêts aux collectivités

- La ville de Saint-Genis-Laval permet aux établissements d'enseignement ou de formation, aux associations, aux professionnels de la petite enfance, aux services municipaux ainsi qu'aux collectivités territoriales d'emprunter des documents dans le cadre de leurs activités professionnelles. Le prêt est gratuit. L'inscription est annuelle de date à date après la signature d'une convention.

Conditions de prêt

- Les collectivités peuvent emprunter tous les documents à l'exception des DVD soumis à la législation.
- Le prêt et la durée : 40 documents par carte pour 6 semaines

Article 10 – Retard

- La durée de prêt est de trois semaines, renouvelable une fois.
- En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque prendra toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents par voie de rappels adressés à l'emprunteur, de suspension de ses droits de prêt dès le 1er rappel, de mise en recouvrement par le Trésor public à partir du 4e rappel.

Article 11 – Protection des données

La Mairie en sa qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation en matière de traitement de données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) Général n°2016-679 sur la Protection des Données personnelles des personnes physiques (RGPD) expose ce qui suit :

1. Quelles sont les données personnelles traitées ?

Les données personnelles potentiellement collectées et traitées sont principalement : les nom, prénom, civilité, adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, informations relatives à la vie professionnelle (ci-après les « Données »).

2. Comment sont collectées les données personnelles ?

Ces données sont collectées soit sur la base de votre consentement, soit sont nécessaires à l'exécution des contrats qui nous lient et/ou des prestations fournies.

3. Pourquoi collectons-nous des données personnelles ?

Les données collectées dans le cadre de nos missions visent à :

- Procéder à la création et la gestion de votre dossier d'inscription à la médiathèque ;
- Adresser des informations sur nos offres, actualités et événements (newsletters*, alertes, invitations et autres publications) sous forme de newsletter ;
- *vous avez la possibilité à tout moment de vous désinscrire de la Newsletter.
- Réaliser des statistiques et mesures de satisfactions.

5. Quels sont les droits des usagers ?

Conformément à la réglementation en vigueur, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs Données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de s'opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du DPO par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@mairie-saintgenislaval.fr en justifiant de son identité

6. Combien de temps les données personnelles sont-elles conservées ?

Les données relatives à la gestion des dossiers et au déroulement de leurs suivis seront conservées par la Médiathèque pour une durée n'excédant pas les délais de prescription légale applicables. À l'issue de cette durée, les données feront l'objet d'un archivage à des fins comptables et probatoires pendant les délais de prescription précités ou seront détruites si lesdits délais ont expiré.

Espace Numérique

- La médiathèque met à disposition du public un espace numérique et une connexion wifi.
- L'utilisation de l'espace numérique est soumise au règlement intérieur de la médiathèque ainsi qu'au respect des règles de fonctionnement ci-dessous.

1/ Conditions d'utilisation :

- L'accès aux ordinateurs et à internet est gratuit pour tous.
- Inscription obligatoire.
- Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Deux personnes maximum par poste.
- L'accès à Internet nécessite une autorisation parentale pour les enfants de moins de 15 ans.
- L'utilisation des ordinateurs est limitée à 1h par jour et par personne.
- Les impressions sont payantes (cf tarif)

2/ Règlement :

- L'espace numérique est un espace ouvert dans un lieu public.
- Il est interdit d'afficher des contenus pornographiques, violents, d'incitation à la haine, ou tout autre contenu qui pourrait heurter la sensibilité d'un autre visiteur et particulièrement des enfants.
- Il est interdit de télécharger du contenu piraté.
- Les fichiers sont détruits régulièrement de manière automatisée en conformité avec la loi. Il revient à l'utilisateur de se déconnecter de son compte et de conserver à titre personnel ses identifiants et mots de passe propres, les médiathèques déclinent toute responsabilité quant à la confidentialité et à l'utilisation des données par d'autres usagers.

La Maire,
Marylène Millet

